



Surenchère sur la diminution de la durée de séjour

Faisant suite aux déclarations de Madame TOURAINE portant sur le développement de l'ambulatoire et sa volonté de faire sortir d'ici trois ans 50% des interventions chirurgicales le lendemain de l'acte opératoire, une surenchère des ARS se manifeste déjà comme en région Rhône-Alpes.

Empreinte de démarche technocratique, cette pratique consiste bien en une recomposition et diminution de l'offre de soin, dont l'objectif n'est pas commandé par des intérêts de santé public, mais par l'unique volonté de transférer le financement des établissements de santé vers le soin de ville et donc, en grande partie, vers les patients et familles.

L'objectif n'est plus la guérison mais la sortie. Rappelons que la chirurgie ambulatoire s'est largement développée dans le secteur public, que les durées de séjour ont déjà considérablement été réduites et sont dans les moyennes européennes, si cela était une référence !

Mais au-delà d'une approche mathématique et comptable, il y a une réalité humaine, sociale et territoriale à prendre en compte.

Sans prise en compte de ces paramètres, les conséquences de telles orientations risquent d'être lourdes :

- Socialement car la prise en charge post-opératoire nécessite un réel accompagnement social des patients avec une prise en compte de son environnement familial et social,
- Économiquement avec des restes à charge plus élevés pour les patients,
- Territorialement entre les secteurs ruraux, péri-urbains et urbains,
- Sur le fonctionnement des urgences déjà saturées qui vivront « des retours » avec toutes les conséquences pour les malades,
- Enfin pour les établissements, notamment publics, qui reçoivent les pathologies lourdes, accueillent les patients en difficultés sociales et qui risquent d'être sanctionnés par l'impossibilité de faire sortir dans les bornages imposés.

Concrètement, malades, service public seront les victimes, d'une politique de santé à reculons.

La C.G.T, les professionnels évidemment ne sont pas contre des sorties rapides, mais uniquement dans un cadre d'intérêts de santé et non comptables. Ce sont les motivations qui ont amené notre organisation à exiger le retrait de l'actuelle T2A fondée en partie sur la durée, et un mécanisme d'enveloppes fermées qui ramène l'activité et les moyens au cadre financier légiféré et donc ne permet plus de satisfaire aux besoins.

La prééminence économique prend le pas sur la réponse ce que nous condamnons.

Fait à Montreuil, le 25 juin 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

N° 367

Tél. : 01 55 82 87 49
Fax : 01 55 82 87 74

E-mail :
com@sante.cgt.fr

